

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 27 Juin 2013*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, MM. Christophe BÉCHU, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON.

Absent excusé : M. Max DERENNE

Étaient représentés : M. Arnaud MOUSSAY, Mme Simone RABINEAU et M. Paul GARNIER qui avaient donné procuration respectivement à M. Albert LEBLANC, Mme Corinne MERZOUK et M. Christophe BÉCHU conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 6 Juin est adopté par tous les présents.

Mme Denise CARDINAL a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 28-2013 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse « accueil de loisirs les Bizeuls et les Châtelets » pendant les vacances d'été 2013.

N° 29-2013 : Fixation du tarif pour la sortie organisée cet été au zoo de la Flèche par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Bizeuls »

N° 30-2013 : Passation d'un bail pour la location de bureaux sis 3 avenue de la Libération avec effet au 1^{er} Janvier 2013 sur la base d'un loyer mensuel de 297,93 €.

N° 31-2013 : Passation d'un bail pour la location d'un logement communal sis 3 B Place de l'Hôtel de Ville avec effet au 15 Juillet sur la base d'un loyer mensuel de 250 €

N° 32-2013 : Passation d'un bail pour la location d'un logement communal sis 3 B Place de l'Hôtel de Ville avec effet au 30 Juin sur la base d'un loyer mensuel de 280 €

AMENAGEMENT URBAIN - PATRIMOINE

TRAVAUX EN RIVE DE L'AVENUE DE PARIS – ADOPTION DE L'AVANT-PROJET

SOMMAIRE

Suite à la délibération du 6 Juin dernier, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal pour adoption l'avant-projet sommaire portant sur la réfection des rives de l'avenue de Paris dans le cadre de l'intervention de la DIR Ouest sur la chaussée programmée pour septembre.

Cet avant-projet prévoit en solution de base la dépose de l'ensemble des bordures de granit et la reconstitution d'une bordure de rives en béton posée sur fondation en chevauchement de chaussée et de trottoir. En revanche, au droit de la chapelle de Charné, de la rue des Mirettes au vieux chemin de

Charné, il sera reposé des bordures de granit et sera aménagé un parvis en mosaïque. Les caniveaux mosaïques seront supprimés sur toute l'avenue de Paris, les eaux de pluie étant captées par des avaloirs raccordés sur le réseau existant.

Cette option technique validée par l'Etat permet de réduire le coût d'objectif annoncé lors du précédent Conseil Municipal qui serait donc ramené de 170 000 € à 130 000 € TTC avant appel d'offres.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal **adopte** ce principe d'aménagement pour lancement de l'appel d'offres à intervenir.

CREATION D'UNE RESIDENCE SERVICES SENIORS « LE RELAIS DE POSTE » : DELIVRANCE D'UNE PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAS du Relais, 8 rue Lavoisier – 45140 INGRÉ a pour projet de créer une résidence services seniors d'une capacité de 20 logements avec locaux communs, place de l'Eglise, dans l'ancien hôtel restaurant de la Poste qui bénéficiait d'une autorisation d'occupation du domaine public communal pour une terrasse couverte d'une superficie de l'ordre de 65 m².

Le pétitionnaire prévoit dans son projet la démolition de cette terrasse et l'aménagement d'un jardin privatif fermé à destination des résidents dont l'emprise est comprise pour partie sur le domaine public communal pour une superficie d'environ 40 m²

A cet effet le Conseil Municipal **donne son accord pour délivrer** au profit de la SAS du Relais une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public pour la création de ce jardin privatif et fixe à 300 €/an le montant de la redevance qui sera appelée à cet effet auprès de la SAS du Relais , 8 rue Lavoisier – 45140 INGRÉ, redevance qui pourra être réactualisée chaque année par délibération.

CREATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRIMONIERE – TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 Septembre 2012 le Conseil Municipal a confié au cabinet INGEROP de Rennes, une étude de faisabilité pour créer un parc d'activités à la Brimonière (route de Laval) sur des terrains appartenant à la Commune.

La Communauté de Communes de l'Ernée ayant pour projet de créer un nouveau parc d'activités communautaire sur la commune de Montenay, contigu à ce parc d'activités de la Brimonière , Monsieur le Maire, considérant que ce projet étant d'intérêt communautaire et constitue la même unité foncière, propose que la maîtrise d'ouvrage de ce futur parc d'activités de la Brimonière soit portée par l'intercommunalité.

Suite à cet exposé le conseil municipal :

* **décide de transférer** la maîtrise d'ouvrage du projet « création du parc d'activités de la Brimonière » à la Communauté de Communes de l'Ernée qui a compétence économique pour les projets d'intérêt communautaire, étant précisé qu'il conviendra, le moment venu, de conventionner avec la CCE pour convenir des modalités de transfert du Parc d'Activités de la Brimonière portant sur le foncier et les études réalisées.

* **demande que ce projet soit inscrit** au titre du nouveau programme régional dit Nouveau Contrat Régional 2014/2016 (ex contrat territorial unique CTU) porté par la Communauté de Communes de l'Ernée via le Pays de la Haute Mayenne

SALLE DE TENNIS DE TABLE PAUL GARRUS – REFECTION DES VESTIAIRES SANITAIRES

Suite aux conditions météorologiques de ces derniers mois, de nombreuses infiltrations ont été constatées dans les vestiaires sanitaires de la salle de tennis de table Paul Garrus.

En accord avec le Club, il est proposé au Conseil Municipal de remettre en état, avant la reprise de la saison prochaine, ces vestiaires sanitaires et de profiter de ces travaux pour mettre en conformité ces locaux.

Le projet porte principalement sur l'agencement de 2 vestiaires collectifs équipés de douches d'une capacité respective de 20 et 15 personnes et d'un 3^{ème} vestiaire d'une capacité de 5 à 6 personnes équipé d'un lavabo. Ces travaux réalisés pour partie en régie sont estimés à 15 000 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal **donne son accord** pour réaliser ces travaux.

IMMEUBLE COMMUNAL PASSAGE ST GREGOIRE – AMENAGEMENT D'UN LOCAL « CŒUR DE VILLE »

Sur proposition du comité de pilotage du Lundi 10 Juin, le Conseil Municipal **donne son accord pour aménager** l'immeuble communal sis passage St Grégoire en local « cœur de ville » ce qui donnera la possibilité d'y accueillir les réunions à vocation commerciale et autres permanences de l'opération urbaine de développement du commerce, de l'artisanat et des services en cours de finalisation.

Le projet consiste à agencer un bureau ainsi qu'une salle de réunions pouvant recevoir jusqu'à 20 personnes pour un coût estimatif de 15 000 €.

ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE – VALIDATION DE PRINCIPES D'AMENAGEMENT VALANT CAHIER DES CHARGES POUR LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 25 Avril, il a été décidé de lancer un appel à concepteur pour réaliser une étude de faisabilité portant sur l'accessibilité de la Mairie.

Afin d'établir le cahier des charges de la consultation, et prenant acte de la réflexion qui avait été réalisée en 2004 sur les accès et sur l'aménagement de l'espace autour de la Mairie, le Conseil Municipal, sur l'avis de la commission « aménagement urbain », **valide** les principes d'aménagement suivants valant cahier des charges pour la consultation :

- l'aspect architectural de la façade principale de l'hôtel de ville donnant sur la place de l'hôtel de ville et la rue Gambetta devra être préservé en l'état actuel (ni adjonction, ni modification)

- l'accueil des PMR sera donc organisé côté square du Combattant (salle Constant Martin) par adjonction d'un bâtiment pouvant recevoir un ascenseur desservant les 2 niveaux de la Mairie (administration générale et salles de réunions) qui seront équipés de sanitaires « aux normes ». Ce bâtiment intégrera également de nouveaux sanitaires extérieurs remplaçant les toilettes existantes (sous l'escalier de pierre).

- la problématique « issues et escalier de secours » devra être prise en compte, l'hôtel de ville accueillant réunions et cérémonies de mariages...

- l'étude de faisabilité portera également sur les liaisons fonctionnelles avec l'annexe de la Mairie accueillant aujourd'hui les bureaux administratifs du SIAEP,

- un stationnement réservé aux PMR sera aménagé à proximité immédiate de l'accès à l'ascenseur.

EDUCATION - JEUNESSE

PROJET ADDM AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE F. VADIS – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Sur le rapport de la commission, le Conseil Municipal **décide d'attribuer** une participation financière de 428,67 € pour accompagner le projet chorégraphique de l'école élémentaire F.Vadis mené en partenariat avec l' ADDM 53 pour le prochain spectacle de fin d'année de l'école

AGRICULTURE

RESTAURATION MUNICIPALE – APPROVISIONNEMENT EN FILIERE COURTE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Par délibération en date du 25 Octobre 2012 le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une opération pilote de communication sur les produits agricoles locaux en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

Dans la continuité de ces actions de communication et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, il est proposé au Conseil Municipal de développer l'approvisionnement de la restauration municipale en produits locaux, en fonction des saisons.

Cette démarche a un double objectif :

- d'une part, redonner le goût aux produits en sensibilisant les élèves et les parents à une alimentation de qualité à travers notre agriculture locale,

- d'autre part, valoriser le savoir-faire de nos agriculteurs et contribuer à améliorer la valeur ajoutée de nos exploitations agricoles, ce qui peut favoriser l'installation d'agriculteurs et conforter l'emploi.

Les marchés publics d'approvisionnement de la restauration municipale arrivant à échéance fin 2013, le Conseil Municipal donne son accord à l'accompagnement technique proposé par la Chambre d'Agriculture, avec pour objectif de permettre aux agriculteurs locaux de se positionner via la constitution d'une plate-forme de commande dans le cadre de la consultation à intervenir.

A cet effet le Conseil Municipal: **approuve** le contrat de prestation de services à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne et **autorise** Monsieur le Maire à signer ce contrat de prestation de services dont le montant s'élève à 2 646 € H.T.

GESTION DU PERSONNEL

ACCUEIL D'UN JEUNE EN BP APPRENTISSAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **donne son accord** afin de proroger la formation d'un jeune aujourd'hui en CAP « contrat d'apprentissage maçonnerie » et signer à cet effet un nouveau contrat d'apprentissage en BP maçonnerie d'une durée de 2 ans avec le CFA des 3 Villes à compter de la rentrée prochaine.

AFFAIRES FINANCIERES

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2012

Préalablement à la présentation détaillée des comptes, Monsieur le Maire fait un point sur la situation financière de la Commune au 31 décembre 2012. Comparativement aux exercices 2010 et 2011, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2012 se présente comme suit :

Dépenses	2010	2011	2012
Charges à caractère général	17,28%	16,62%	17,88
Charges de personnel	37,69%	35,77%	36,80
Autofinancement	30,47%	33,59%	31,41
Autres charges de gestion courante	8,49%	8,39%	8,60
Charges financières	4,11%	4,00%	5,24
Charges exceptionnelles	1,96%	1,63%	0,07

Recettes	2010	2011	2012
Excédent antérieur reporté	8,72%	8,95%	9,42%
Loyers, atténuations de charges	6,62%	6,69%	4,63%
Produits des services	5,52%	6,06%	7,25%
Impôts et taxes	53,35%	52,14%	54,41%
Dotations et participations	24,64%	23,36%	23,56%
Produits exceptionnels (vente patrimoine)	1,15%	2,80%	0,73%

Suite à cette présentation, Madame Lemercier, adjointe aux affaires financières, donne connaissance au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, pour le fonctionnement et, opération par opération, pour la section d'investissement, des réalisations de dépenses et recettes 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **vote et approuve à l'Unanimité** lesdits Comptes Administratifs 2012 de la Commune et du Développement Local, lesquels s'établissent comme suit :

BUDGETS	Fonctionnement		Investissement *		Résultats
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédent
VILLE	6 582 028,64	8 455 684,55	5 568 407,96	6 802 822,43	3 108 070,38
DEVELOPPEMENT LOCAL	2 028 048,53	2 086 133,32	1 704 425,14	1 772 788,28	126 447,93
TOTAUX	8 610 077,17	10 541 817,87	7 272 833,10	8 575 610,71	3 234 518,31
* hors restes à réaliser					

Les comptes du trésorier étant conformes aux écritures de la Commune, le Conseil Municipal à l'Unanimité et lecture faite **adopte** les comptes de gestion du trésorier (Commune – Développement Local) pour l'année 2012 valant quitus de la gestion 2012.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Sur le rapport de la commission, le conseil municipal à l'Unanimité **décide d'actualiser** de 2% comme suit les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 :

➤ enfants résidant à ERNÉE

* maternelle	de 2,86 € à 2,92 €
* primaire	de 3,34 € à 3,40 €

- enfants résidant hors à ERNÉE y compris communes de CHAILLAND et VAUTORTE
 - * maternelle de 3,02 € à 3,08 €
 - * primaire de 3,51 € à 3,58 €
- Lycée Rochefeuille : de 4,00 € H.T.V.A. à 4,08 € H.T.V.A.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2-2013

Le Conseil Municipal, suite aux différentes décisions prises ci-dessus, **décide d'ouvrir** les crédits budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

* à hauteur de 7 989,50 € (Prestation de service auprès de la Chambre d'Agriculture, intervention ADDM école élémentaire F.Vadis , régularisation de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de péréquation ressources intercommunautaires)

Section d'Investissement :

- Salle de tennis de Table (+15 000 €), Stade municipal : achèvement main courante terrain d'honneur (+ 10 000 €) , Aménagement local « Cœur de Ville (+ 15 000 €) , Requalification Avenue de Paris (- 40 000 €), Voiries urbaines diverses (+ 10 000 €)

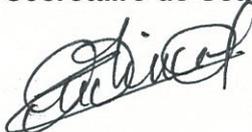
QUESTION DIVERSE

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DE L'ATELIER LE BOURDAIS Bid DU COLLEGE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir pour prorogation jusqu'au 31 décembre 2013 de la location de l'atelier Le Bourdais, 27 Bld du Collège, aux conditions actuelles du bail.

Pour Extrait Conforme.

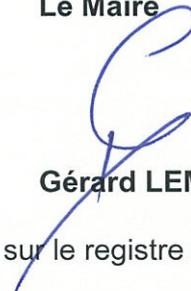
Le Secrétaire de Séance,



Denise CARDINAL



Le Maire



Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

